

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CARTE D'ÉTUDIANT

Le renouvellement d'une carte d'étudiant est soumis au versement d'une somme de **10€** (arrêté n° EPE UCA-2021-452 publié le 08/07/21), à effectuer :

- En ligne sur le site de l'UCA :

uca.fr « règlement en ligne » tout en bas à droite de la page d'accueil, en précisant bien vos nom, prénom, mail et *renouvellement carte d'étudiant* en référence de paiement.

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

né(e) le :

à (lieu de naissance) :

étudiant(e) dans la composante :

demande le renouvellement de ma carte d'étudiant.

Fait à Clermont-Ferrand, le

signature de l'étudiant(e) :

cachet de la composante autorisant
l'étudiant(e) à renouveler sa carte :

Muni(e) du justificatif de paiement des 10 €, l'étudiant(e) se présente au service scolarité de sa composante pour recevoir sa nouvelle carte. Aucun cas d'exonération du paiement n'est prévu.

article 441-6 du Code Pénal :

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu. »